

	<b>MANUEL DE MANAGEMENT</b>	Emetteur :	Document :
		DG	Politiques
		Date :	Page :
		07.05.2015	1 de 4
		Rév. :	
		10.04.2017	
<b>INTRODUCTION</b>			
<b>Politiques</b>			

Dans le but de satisfaire aux exigences de nos clients, du législateur et des instances normatives, nous avons mis en place les politiques suivantes.

## Politique qualité

### 1. La qualité des collaborateurs

Nous nous engageons à mettre le collaborateur avec le savoir-faire nécessaire au bon poste pour réaliser les tâches qui y sont liées. Par une formation continue adéquate, nous assurons que le travail effectué par nos collaborateurs est de bonne qualité et correspond aux exigences définies, soit par le donneur d'ordre, soit par les normes applicables.

### 2. La qualité de l'outillage, des équipements et des moyens de l'entreprise

Nous garantissons par un entretien préventif que l'outillage, les équipements et les moyens de l'entreprise répondent aux exigences d'une exécution moderne, adaptés aux normes et permettent de générer une rentabilité acceptable tout en facilitant le travail des collaborateurs. Nous nous efforçons, par une politique d'amortissement saine et par des investissements en temps opportun, de maintenir nos installations techniques et productives d'actualité.

### 3. La qualité de nos prestations

Nous saisissons les exigences et attentes explicites et implicites des clients et les enregistrons dans les offres, soumissions et contrats.

Nous assurons que la qualité de l'exécution correspond aux exigences de nos clients, en tenant compte des normes émises par les instances compétentes.

### 4. La qualité du management

Nous voulons démontrer par notre recherche de la qualité notre adhésion et celle de nos collaborateurs au système de management. Les objectifs fixés sont régulièrement mesurés. Par des contrôles de qualité appropriés, nous garantissons la réalisation des objectifs et assurons une amélioration constante de nos prestations et du service offerts par notre entreprise. Nous nous engageons à investir dans la formation, dans l'encadrement et dans le perfectionnement de tous les collaborateurs de notre entreprise. Nous soutenons la responsabilité individuelle et incitons notre personnel à éviter les erreurs par une responsabilisation personnelle.

### 5. La qualité des méthodes utilisées

Nous appliquons les méthodes actuelles et performantes, garantissant que la réalisation soit conforme aux exigences et permettent à l'entreprise de générer une rentabilité raisonnable. Nous adaptons nos méthodes en fonction de l'évolution des procédés, des technologies et des matériaux.

### 6. L'environnement de travail et l'infrastructure

	<b>MANUEL DE MANAGEMENT</b>	Emetteur :	Document :
		DG	Politiques
		Date :	Page :
		07.05.2015	2 de 4
		Rév. :	
		10.04.2017	
<b>INTRODUCTION</b>			
<b>Politiques</b>			

Nous nous efforçons de garantir à nos collaborateurs un environnement de travail adapté, moderne et performant.

La maintenance de l'infrastructure se fait par une planification des interventions de manière préventive et curative afin de pouvoir garantir son efficacité en tout temps.

## Politique environnementale

Nous nous efforçons en permanence de réduire l'impact environnemental de nos activités dans la mesure où, compte tenu des conditions d'exploitation et de réalisation données, il est possible de recourir et de promouvoir la meilleure solution technique disponible.

### **1. Nous voulons contribuer par des mesures appropriées à**

- éviter la pollution de l'air, des eaux et du sol
- effectuer le tri et le recyclage des déchets
- éviter les nuisances sonores
- éviter les odeurs
- réduire la consommation de produits dangereux pouvant nuire à la santé de l'être humain, à la faune et à la flore
- utiliser de manière économique les ressources

### **2. Nous nous engageons à respecter les lois, les ordonnances et prescriptions en la matière.**

### **3. Les audits internes permettront de définir les mesures correctives et préventives pour atteindre les objectifs environnementaux fixés.**

	<b>MANUEL DE MANAGEMENT</b>	Emetteur :	Document :
		DG	Politiques
		Date :	Page :
		07.05.2015	3 de 4
		Rév. :	
		10.04.2017	
<b>INTRODUCTION</b>			
<b>Politiques</b>			

## Politique de la sécurité au travail

La sécurité à tous les postes de travail et la protection de la santé de tous les collaborateurs sont une priorité de la direction.

Les principes sont les suivants :

- La sécurité concerne tous les collaborateurs de l'entreprise.
- La sécurité doit être considérée comme une facette importante de tout travail.
- La sécurité et l'intégrité corporelle sont des objectifs permanents.

### **1. Les positions relatives à la sécurité**

La direction soutient entièrement les efforts tendant à atteindre une sécurité et une protection de la santé optimale.

Les supérieurs hiérarchiques à tous les niveaux endossent la responsabilité en ce qui concerne la sécurité et la protection de la santé de leurs collaborateurs. Ils appliquent les prescriptions de sécurité et soutiennent toutes les mesures tendant à promouvoir la sécurité.

Les collaborateurs à tous les niveaux sont engagés à assurer par leur comportement leur sécurité et la protection de leur propre santé et celle de leurs collègues de travail.

### **2. Le concept de sécurité et de protection de la santé**

Le concept fixe les principes et les priorités selon lesquels la sécurité et la protection de la santé doivent être assurées.

Cette politique sécurité peut se résumer en deux phrases clefs :

- **Chacun est responsable de son travail**
- **Chacun est responsable de la sécurité**

	<b>MANUEL DE MANAGEMENT</b>	Emetteur :	Document :
		DG	Politiques
		Date :	Page :
		07.05.2015	4 de 4
		Rév. :	
		10.04.2017	
<b>INTRODUCTION</b>			
<b>Politiques</b>			

## Politique sociale

### 1. Travail des enfants

L'entreprise ne fait pas appel à des enfants n'ayant pas l'âge légal définie par la loi Suisse.  
(Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5)

### 2. Discrimination

L'entreprise ne pratique, ni n'encourage la discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite fondée sur des critères de race, de nationalité, d'origine sociales, de caste, de naissance, de religion, de handicap, de sexe, d'orientation sexuelle, de responsabilité familiale, de situation de famille, d'appartenance syndicale, d'opinion politique, d'âge ou tout autre condition susceptible de donner lieu à une discrimination.

### 3. Rémunération

L'entreprise garantie un salaire régulier qui permet à chacun de ses collaborateurs d'avoir un niveau de vie décent et que toutes les charges sociales soient versées auprès de chaque instance concernée.

Chaque collaborateur reçoit un décompte salaire mensuel où chaque élément déduit est clairement détaillé et les éventuelles retenues sont faites en accord parfait avec la législation.

L'entreprise garantie à ses collaborateurs de tout sexe confondu un salaire équivalent pour une formation équivalente.

Nous invitons nos partenaires, clients et fournisseurs à prendre connaissance de nos politiques et à nous soutenir dans notre démarche.

La direction